

VILLE DE TOURS
GRAND THEATRE DE TOURS
Direction : Benjamin PIONNIER

CADRE DE CHOEURS

AVIS DE RECRUTEMENT SUR AUDITION

Prise de fonction 6 février 2019

Vous trouverez ci-dessous les informations concernant l'audition de choriste.

La fiche d'inscription présente sur le site internet rubrique "emploi" du Grand Théâtre est à nous retourner impérativement **avant le samedi 5 janvier 2019** :

❶ Poste vacant

La Ville de Tours va procéder au recrutement d'une **Basse II** pour la **saison 2018/2019**.

❷ Lieu et horaires de l'audition

Les auditions se dérouleront au Grand Théâtre - 34 rue de la Scellerie - à Tours, le **lundi 14 janvier 2019 à 13 H 30**.

❸ Audition du concours

L'audition se déroulera devant un jury. Le jury est souverain et les votes ne peuvent être remis en cause. **Toutes les épreuves sont éliminatoires. A chaque épreuve, le jury a la faculté d'interrompre le candidat à tout moment.** Au cas où l'audition ne serait pas concluante, l'administration municipale se réserve le droit de ne retenir aucune candidature.

❹ Epreuves de l'audition

Deux airs dont un en français.

L'un des deux airs devra être choisi par le candidat dans la liste ci-dessous :

- Die Zauberflöte (Mozart): "O Isis und Osiris" ou "In diesen heil'gen Hallen"
- Don Giovanni (Mozart) : « Fin ch'hn dal vino »
- Philémon et Baucis (Gounod): "Au bruit des lourds marteaux d'airain"
- La Bohème (Puccini) : "Vecchia zimarra, senti"
- Eugène Onéguine (Tchaïkovsky) : Air du Prince Grémine
- Iolanta (Tchaïkovsky) : Air du roi René
- Lakmé (Delibes) : « Lakmé, ton doux regard se voile »
- Il Barbiere di Siviglia (Rossini) : La calunnia...
- Roméo et Juliette (Gounod) : Air de Frère Laurent
- Manon (Massenet) : « Epouse quelque brave fille ! »
- Fidélio (Beethoven) : « Hat man nicht auch Gold beineben »

- La Grande Vocalise de Rossini pourra être demandée.

- Un déchiffrement accompagné au piano et communiqué dix minutes avant l'épreuve.

Deux parties de chœur du répertoire parmi la liste suivante :

- Verdi, Otello, "Fuoco di gioia" (édition Ricordi, pages 36 à 54)
- Mozart, Idomeneo ; « Placido e il mar »
- Bizet, Carmen : Chœur des contrebandiers Hommes à partir de « Ecoute, écoute. Compagnon, écoute ! »
- Verdi, Rigoletto : « Zitti, Zitti »
- Verdi, la Traviata : « Si ridesta il ciel... »
- Gounod, Faust : « Gloire Immortelle de nos aïeux »

Travail en quatuor vocal. Extrait Misa Tango

5 Conditions de recrutement

Le recrutement, sous contrat à durée déterminée, par la Ville, interviendra après constitution par l'intéressé d'un dossier administratif qui devra être complet et satisfaire aux règles de recrutement en vigueur.
Le contrat sera établi pour une période n'excédant pas le 31/12/2019.

6 Situations statutaires

Les postes mis en concours sont des emplois contractuels de droit public.
Ils sont régis par le décret n° 88-145 du 15/02/88 modifié par le décret n° 2015-1912 du 29/12/2015 relatif notamment aux agents non titulaires de la fonction publique territoriale avec une période d'essai d'un mois.

7 Caractéristiques du poste

Le salaire est liquidé mensuellement sur la base de l'indice brut 418, soit un salaire brut de 1 738,52 € correspondant à la rémunération de base qui pourra être réévaluée le cas échéant selon l'expérience du candidat retenu.

8 Informations

Pour toutes informations concernant l'organisation de l'audition et l'envoi des candidatures, vous pouvez prendre contact avec le Service Musical au : 02 47 60 20 13/e-mail : a.nabodesousa@ville-tours.fr

Pour tous renseignements concernant plus particulièrement l'emploi d'agent non titulaire de la fonction publique territoriale et la rémunération, vous pouvez contacter Patrick Ardange à la Direction des Ressources Humaines au : 02 47 21 69 67/e.mail : p.ardange@tours-metropole.fr